



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 octobre 2022

L'Association ECO ENTRETIEN® labellise « ECO ENTRETIEN® COMPATIBLE » des produits WYNN'S

L'Association Eco Entretien® (AEE), sur proposition de son Comité Technique, a labellisé « Eco Entretien® compatible » un protocole de produits de traitement WYNN'S des émissions polluantes des véhicules à moteur thermiques, après qu'il ait satisfait aux tests définis dans le cadre du protocole Eco Entretien® et réalisés par l'UTAC.

La société Wynn's, référence dans son secteur d'activité, confirme ainsi son intérêt pour le label « Eco Entretien® compatible » et la pertinence de son exploitation pour les professions de l'après-vente automobile.

Le label « Eco Entretien® compatible » garantit au professionnel et à l'automobiliste, que le protocole d'utilisation des produits labellisés et utilisé **dans le cadre du label Eco Entretien®** démontre une efficacité testée auprès de laboratoires officiels et indépendants, en conformité avec le cahier des charges établi par l'AEE.

Cette nouvelle labellisation illustre **la neutralité et la volonté d'ouverture de l'AEE** aux fournisseurs qui souhaitent valoriser leur production, bien au-delà de toute démarche de simple marketing, en adhérant au protocole hautement technologique de l'Eco Entretien®.

Elle va également permettre aux prescripteurs et ateliers déjà labellisés et à ceux qui souhaitent s'y engager, de disposer d'un choix toujours plus vaste de fournisseurs de produits de traitement labellisés.

Wynn's rejoint ainsi 5 autres marques de fabricants et de distribution reconnues « **Eco Entretien® compatible** ».

Alors que l'amélioration de la qualité de l'air est une préoccupation majeure de nos concitoyens et des pouvoirs publics, **l'Eco Entretien® est une solution pertinente** pour l'après-vente automobile, les automobilistes et **pour réduire immédiatement les émissions polluantes notamment de CO₂ et de particules des 40 millions de véhicules du parc roulant.**

En intervenant sur **le parc roulant actuel, grand oublié des pouvoirs publics**, l'ECO ENTRETIEN® permet immédiatement d'agir sur 3 items :

- **Ecologique** : baisse du CO₂ (supérieur à 10%), des particules (80%), des Nox (55%)...
- **Economique** : baisse de la consommation de carburant et des frais d'entretien du véhicule.
- **Social** : la mise en œuvre du protocole labellisé ECO ENTRETIEN® est génératrice d'emplois et de montée en compétence de la profession.



A propos de l'AEE : Association de type loi de 1901 créée le 7 septembre 2016, rassemble dans sa gouvernance les fédérations françaises et belges de l'après-vente automobile : FEDA, FIEV, FNA, Mobilians, SPP, FMA-TRAXIO, ainsi que les acteurs de la filière automobile avale, groupements européens de distribution, enseignes et réseaux de garages, centres auto... L'AEE est ouverte à toute organisation syndicale automobile représentative et à tout réseau d'enseigne désireux de participer au déploiement de l'ECO ENTRETIEN®. Elle vise à organiser une chaîne de compétence technique et pluraliste, et s'appuie sur une démarche participative, ouverte et collégiale, dotée notamment d'une Charte constitutive d'engagements dans le déploiement de l'ECO ENTRETIEN® signée par les organisations professionnelles et les réseaux sous enseignes.